



CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur, cher(e) collègue,

Je vous invite à participer à la réunion du Conseil Municipal Ordinaire qui se tiendra, en séance publique¹, dans la nouvelle **Salle de spectacle (Chapelle de l'ancien Séminaire)**, sise 6 rue de Montmorency à Montmagny, le :

Jeudi 09 Décembre 2021 à 21 H 00, **ORDRE DU JOUR**

1. **Approbation du procès-verbal du 07 octobre 2021 ;**
2. **Avis relatif à la demande de dérogation au repos dominical effectuée par le concessionnaire Citroën ;**
3. **Approbation du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée pour l'année 2020 ;**
4. **Création, suppression de postes et autorisation de recourir à des contractuels ;**
5. **Approbation de la nouvelle organisation du temps de travail et adoption des modalités de mise en œuvre ;**
6. **Mise à jour des modalités des astreintes et des permanences ;**
7. **Autorisations absences ;**
8. **Mise à jour des dispositifs heures complémentaires et supplémentaires ;**
9. **Modalités d'exercice du travail à temps partiel ;**
10. **Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) ;**
11. **Budget primitif 2021 : décision modificative n°3 ;**
12. **Budget primitif 2022 : ouverture de crédits investissements ;**
13. **Budget primitif 2022 : acompte de subventions de fonctionnement ;**
14. **Approbation et autorisation de signature de la convention relative au groupement de commandes « Dématérialisation des procédures » avec le Centre interdépartemental de gestion (CIG) ;**
15. **Approbation et autorisation de signature de la convention relative à la transmission des actes au représentant de l'état avec la préfecture du Val d'Oise ;**
16. **Transfert de propriété de la parcelle cadastrée section AL n°749 sise, rue Auguste et Gustave PERRET ;**
17. **Transfert au Sigeif de la compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ;**
18. **Rapport annuel d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-De-France (SIGEIF) ;**

¹ L'accès à la salle sera limité à **10 personnes** conformément aux dispositions de la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée par la loi n°2021-1471 du 10 novembre 2021.

Pour le respect des règles sanitaires, en raison de l'épidémie Covid-19 :

- ✓ le port du masque sera obligatoire, ainsi que l'utilisation des stylos personnels pour toute signature ;
- ✓ une solution hydroalcoolique sera mise à disposition pour le lavage des mains.

La séance du Conseil Municipal sera diffusée en direct le **jeudi 09 décembre à partir de 21h00** sur la page Facebook de la Ville.

19. Prorogation de la convention locale portant sur l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, pour l'année 2022- Approbation et autorisation donnée à M. le Maire pour signer l'avenant N°4 ;
20. Modification du règlement de fonctionnement du service petite enfance ;
21. Approbation et autorisation de signature de la convention de mutualisation de Police Municipale ;
22. Approbation de la dénomination de l'accueil périscolaire « Jean TRINQUET » sis sentier des Lévriers ;
23. Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition des courts de tennis extérieurs, intérieurs, club-house et équipements annexes (padel, court de mini tennis) ;
24. Revalorisation des tarifs des cimetières ;
25. Recensement de la population : Désignation d'un coordonnateur, d'un coordonnateur adjoint et autorisation de recourir à quatre personnels non titulaires occasionnels pour l'enquête de recensement de l'année 2022 ;
26. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.

Informations

Questions orales

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, cher(e) collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Montmagny, le 03 Décembre 2021

Le Maire,



Patrick FLOQUET

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les dispositions sanitaires exceptionnelles s'agissant de la tenue des conseils municipaux sont prolongées jusqu'au 31 juillet 2022.